Assurance vie Handicap - En ai-je vraiment le droit ?

Par Gabi50

Bonjour à toutes et à tous,

Ma banque me propose d'ouvrir une assurance-vie handicap alors que je n'ai que la RQTH à vie.
D'après ce que j'ai pu lire, cela ne suffit pas.
Mon conseiller bancaire me confirme par écrit quand je lui demande si il est sûr, que j'y ai bien droit.
Qu'est ce qu'il peut se passer si les impôts s'aperçoivent que je n'y ai pas droit, si toutefois je n'y ai vraiment pas droit car finalement, je ne sais plus...

Avez-vous une idée professionnelle et sûre, sur ce problème, afin que je ne me trompe pas ?

Merci pour votre aide.

Par CLipper

Bonjour Gabi,

RQTH, ca veut dire que votre handicap vous empêche d'exercer une activité professionnelle « dans des conditions normales de rentabilité ?

Avez vous une carte d'invalidé ?

Par Marck_ESP

Bonjour et bienvenue

L'écrit de votre conseiller ne vous protège pas contre un redressement fiscal, mais il engage la responsabilité civile professionnelle de la banque.
Cet écrit comporte-t-il le texte exact vous permettant de bénéficier de cet avantage ?
Si NON? vous pourrez le réclamer.

Je vous propose quand même de vous référer aux règles légales régissant cet aspect de la fiscalité lié au statut d'handicapé.

[url=https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3911-PGP.html/identifiant%3DBOI-IR-RICI-40-20240618]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3911-PGP.html/identifiant%3DBOI-IR-RICI-40-20240618[/url]

Par Gabi50

Bonjour,
Merci pour votre retour.
Je n'ai que cette RQTH à vie et rien d'autre.
Je travaille malgré tout tant bien que mal, en milieu ordinaire comme toute personne valide.
Mon conseiller est en train de préparer une assurance vie Handicap. Il m'a seulement demandé quel document j'avais pour qu'il se renseigne. Puis, oralement, est revenu vers moi pour me dire que une RQTH est bien valable pour l'ouverture d'une assurance vie. Mais en me renseignant à droite à gauche, il semblerait que cela soit insuffisant. Je ne veux pas avoir d'ennui avec les impôts, puisque je suis responsable entièrement de ma déclaration.
Quoi faire alors ?
Je viens de lire votre lien mais je ne trouve pas exactement ma réponse bien précise dans ce cas là.
Que feriez-vous à ma place ?
Merci beaucoup